F.R.
24499
Cote
Rés
22621

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. LE COMTE DE MIRABEAU,

Dans la Séance du vendredi 20 Novembre, sur le Projet de BANQUE NATIONALE, présenté par le premier Miniſtre des Finances.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Nationale.

MESSIEURS,

LORSQUE ſur un établiſſement auſſi important que la Caiſſe d'eſcompte, on s'eſt expliqué comme je l'ai fait dans deux Motions; lorſque l'une & l'autre de ces Motions offre des réſultats infiniment graves & entièrement déciſifs, ſur-tout pour un peuple dont les Repréſentans ont, en ſon

THE NEWBERRY LIBRARY

nom ; juré foi & loyauté aux créanciers publics ; lorſqu'on n'a été contredit que par de miſérables libelles, ou des éloges abſurdes, ſi ce n'eſt perfides, des opérations de la Caiſſe d'eſcompte ; lorſqu'enfin une fatale expérience manifeſte mieux tous les jours, combien ſont coupables les moyens extérieurs par leſquels mes repréſentations ont été juſqu'ici rendues inutiles, il ne reſte peut-être qu'à garder le ſilence, & je l'avois réſolu.

Mais le plan qu'on nous apporte s'adapte ſi peu à nos beſoins ; les diſpoſitions qu'il renferme ſont ſi contraires à ſon but ; l'effroi qu'il inſpire à ceux-là mêmes qu'il veut ſauver, eſt un phénomène ſi nouveau ; les deux claſſes d'hommes que l'on s'attend ſi peu à rencontrer dans les mêmes principes, les agioteurs & les propriétaires, les financiers & les citoyens, le repouſſent tellement à l'envi, qu'il importe avant tout de fixer les principes, & de chercher au milieu des paſſions & des alarmes, l'immuable vérité.

Je me propoſe de démontrer, non-ſeulement les dangers d'une opération qui n'a aucun vrai partiſan, mais la futilité de cette objection bannale dont on harcelle depuis quelques jours les eſprits timides, ou les hommes peu inſtruits. Si

L'ON NE RELÈVE PAS LA CAISSE D'ESCOMPTE, ON N'A RIEN A METTRE A LA PLACE.

M. Necker eſt venu nous déclarer que les finances de l'État ont un beſoin preſſant de 170 millions. Il nous annonce que les objets ſur leſquels le Tréſor Royal peut les aſſigner d'après nos décrets, ſont aſſujettis à une rentrée lente & incertaine ; qu'il faut, par conſéquent, uſer de quelque moyen extraordinaire, qui mette inceſſamment dans ſes mains la repréſentation de ces 170 millions.

Voilà, ſi nous en croyons le Miniſtre, ce qui nous commande impérieuſement de transformer la Caiſſe d'eſcompte en une Banque nationale, & d'accorder la garantie de la Nation aux tranſactions que cette Banque ſera deſtinée à conſommer.

Cependant, ſi nous trouvions convenable de créer une Banque nationale, pourrions-nous faire un choix plus imprudent, plus contradictoire avec nos plus beaux décrets, moins propre à déterminer la confiance publique, qu'en fondant cette Banque ſur la Caiſſe d'eſcompte ?

Et quel don la Caiſſe d'eſcompte offre-t-elle en échange des ſacrifices immenſes qu'on nous demande pour elle ?.... Aucun.... Nous avons

beſoin de numéraire & de crédit : pour que la Caiſſe puiſſe nous aider dans l'un ou l'autre de ces beſoins, il faut que le crédit de la Nation faſſe pour la Banque, ce qu'il a paru au Miniſtre que la Nation ne pourroit pas faire pour elle-même.

Oui, Meſſieurs ; par le contrat que M. Necker nous propoſe de paſſer avec la Caiſſe d'eſcompte, la reſſource que la Banque nous offriroit porte toute entière ſur une ſuppoſition qui détruit néceſſairement celle dont le Miniſtre a fait la baſe de ſon Mémoire. Si la Nation ne méritoit pas encore aujourd'hui un très-grand crédit, nulle eſpèce de ſuccès ne pourroit accompagner les meſures que ce Mémoire développe.

En effet, M. Necker nous propoſe, pour ſuppléer à la lenteur des recettes ſur leſquelles le Tréſor Royal a compté, de lui faire prêter par la Banque nationale 170 millions en billets de Banque. Mais quelle ſera la contre-valeur de ces billets ? où ſe trouveront les fonds repréſentatifs de cette ſomme ?

1°. Vous créerez *un Receveur extraordinaire.*

2°. Vous ferez verſer dans la Caiſſe les fonds qui proviendront (p. 21. *in*-8°.) *ſoit de la contribution patriotique, ſoit des biens-fonds du Do-*

maine Royal & du Clergé, dont la revente ſeroit déterminée, ſoit enfin de la partie des droits attachés à ces deux propriétés, & dont l'aliénation & le rachat ſeroient pareillement preſcrits.

3°. Le Tréſor Royal fourniroit ſur ces objets, des reſcriptions en échange des 170 millions de billets.

4°. Elles ſeroient livrées *à raiſon de dix millions par mois, à commencer de Janvier* 1791, *juſqu'en Mai* 1792 (p. 21. *in*-8°.).

Et quel ſeroit, dans la circulation, le paſſe-port de ces billets de Banque, le motif de la confiance que la Capitale & les Provinces pourroient placer dans l'uſage de ce papier ?— Le crédit de la Nation.--- *Un décret ſpécial de votre part, ſanctionné par le Roi, la rendroit caution de ces billets. Ils ſeroient revêtus d'un timbre aux armes de France, ayant pour légende ces mots :* GARANTIE NATIONALE.

Reſpirons, Meſſieurs : --- tout n'eſt pas perdu ; M. Necker n'a pas déſeſpéré du crédit de la France. --- Vous le voyez ; dans treize mois le nouveau *Receveur extraordinaire* ſera en état, par les divers objets que vous aſſignerez à ſa caiſſe, d'acquitter de mois en mois, les reſcriptions que le Tréſor Royal aura fournies ſur lui à la Banque nationale,

en échange des 170 millions qu'elle lui aura livrés en billets.

C'eſt donc NOUS, qui NOUS confierons à NOUS-MÊMES les ſoi-diſant billets. Uniquement fondée ſur notre crédit, la Banque daignera nous rendre *le ſervice eſſentiel* de nous prêter ſur le nantiſſement de NOS RESCRIPTIONS, les mêmes billets auxquels NOTRE TIMBRE aura donné la vie & le mouvement.

Nous érigerons donc en Banque nationale PRIVILÉGIÉE, une Caiſſe d'eſcompte que quatre Arrêts de ſurſéance ont irrévocablement flétrie; nous garantirons ſes engagemens (& je montrerai bientôt juſqu'où va cette garantie); nous laiſſerons étendre ſur le Royaume entier ſes racines paraſites & voraces. Nous avons aboli les priviléges, & nous en créérons un en ſa faveur, du genre le moins néceſſaire. Nous lui livrerons nos recettes, notre commerce, notre induſtrie, notre argent, nos dépôts judiciaires, notre crédit public & particulier; --- nous ferons plus encore, tant nous craindrons de ne pas être aſſez généreux : nous avons partagé le Royaume en quatre-vingt Départemens, nous les vivifions par le régime le plus ſage & le plus fécond que l'eſprit humain ait pu concevoir (les Aſſemblées provinciales); mais, comme ſi l'ar-

gent & le crédit n'étoient pas néceſſaires par-tout à l'induſtrie, nous rendrons impoſſibles à chaque Province les ſecours d'une Banque locale qui ſoit, avec ſon commerce ou ſes manufactures, dans un rapport auſſi immédiat que ſon adminiſtration. Car enfin, Meſſieurs, le privilége de la nouvelle Banque, fût-il limité à la Capitale (ce qu'on ne nous dit pas), quelle Banque particulière ſubſiſteroit ou tenteroit de s'établir à côté de celle qui verſeroit dans la circulation, des billets garantis par la ſociété entière ?

Tels ſont les points de vue généraux ſous leſquels ſe préſente le contrat que M. Necker nous propoſe de paſſer avec la Caiſſe d'eſcompte.

Et quelle urgente néceſſité nous entraîne donc à de telles réſolutions ? Je le répète : la néceſſité d'attendre une année pour commencer à percevoir cent ſoixante-dix millions, dont la recette ſera complétée dix-ſept mois après.

Repréſentons-nous, Meſſieurs, un Prince ennemi nous dictant ces mêmes loix, & ſe croyant ſûr de nous y ſoumettre, parce que, faute de 170 millions, nous ne pouvons pas mettre en mouvement nos armées. Avec quel mépriſant ſourire nous repouſſerions ce lâche traité, & néanmoins nous épargnerions du ſang en l'acceptant !

Graces au ciel, la Caiſſe d'eſcompte ne nous obligera pas à en répandre : nous pouvons lui réſiſter à moins de frais ; nous n'avons à combattre que de vains fantômes, que de frêles ſophiſmes ; car n'oubliez pas, Meſſieurs, que la Banque propoſée porte ſur notre crédit, & notre crédit ſur des recettes déſignées ; en ſorte que ſi l'opinion publique n'embraſſoit pas ces eſpérances comme des réalités, la Caiſſe d'eſcompte n'y ſuppléeroit point, & cet échaffaudage s'écrouleroit de lui-même.

Oſons, Meſſieurs ; oſons ſentir enfin, que notre Nation peut s'élever juſqu'à ſe paſſer, dans l'uſage de ſon crédit, d'inutiles intermédiaires. Oſons croire que toute économie qui provient de la vente qu'on nous fait de ce que nous donnons, n'eſt qu'un ſecret d'empyrique. Oſons nous perſuader que quelque bon marché qu'on nous faſſe des reſſources que nous créons pour ceux qui nous les vendent, nous pouvons prétendre à des expédiens préférables, & conſerver à nos Provinces, à tous les ſujets de l'Empire, des facultés inappréciables dans le ſyſtême d'une libre concurrence.

Quel ſera le fruit de ce facile courage ? De vaines inquiétudes ſur la néceſſité d'exhalter la Caiſſe d'eſcompte, ſe diſſiperont. La queſtion que vous avez à décider ſe préſentera ſous ſon vrai

vrai point de vue ; vous reconnoîtrez dès ce moment, que notre pénurie, notre discrédit actuels, ne justifieroient pas ces arrangemens que le Ministre ne nous propose qu'avec une extrême défiance.

Il se plaignoit, naguère, de nos amendemens à ses projets d'emprunts, & maintenant il nous conjure *d'examiner, d'approfondir par nous-mêmes* l'importante question qui fait l'objet de son Mémoire.

Rapprochons ce langage de cette longue conspiration des Administrateurs de la Caisse d'escompte pour en étendre le domaine, & de la position critique où, jusqu'à ce jour, ils ont réussi trop souvent à mettre le Ministère des Finances : peut-être verrons-nous qu'il s'agit bien moins d'ériger une Banque nationale, que de tentatives exigées & promises, pour obtenir de nous, s'il étoit possible, des concessions que le Ministre craindroit d'avoir à se reprocher.

Et quelle réflexion fait-il lui-même sur le contrat qu'il nous propose ? Ce *moyen*, nous dit-il (p. 48.), *s'écarte des principes généraux d'administration*, principes, ajoute-t-il, *dont l'observation sévère m'a seule attaché*, JUSQU'A PRÉSENT, *au maniement des affaires publiques.*

Sommes-nous donc réduits à cette honteuſe néceſſité ? Au moment même où nous nous occupons à reſtaurer l'Empire, *faut-il s'écarter des principes généraux d'adminiſtration ?*

M. Necker nous déclare (p.48.) qu'*il n'accepteroit point que nous nous en rapportaſſions à lui par un ſentiment de confiance....* Eh bien ! ſi nous n'acceptons pas de confiance, il faut donc voir ſi nous pouvons accepter de principes & d'honneur ; il faut donc examiner ſcrupuleuſement ſi la demande qu'on nous fait du manteau national, pour couvrir la nudité de la Caiſſe d'Eſcompte, n'eſt pas une ſurpriſe faite à la bonne-foi du Miniſtre, un calcul impolitique autant qu'immoral, dont on lui a déguiſé la marche & les conſéquences ; une aggravation terrible de la décadence générale, pour des intérêts obſcurs, fauſſement préſentés juſqu'ici comme des mouvemens de patriotiſme.

Entrons dans de plus grands détails.

Qu'eſt-ce qui fait le crédit des billets de banque ? La certitude qu'ils ſeront payés en argent, à préſentation ; toute autre doctrine eſt trompeuſe. Le public laiſſe aux banques le ſoin de leurs combinaiſons ; & , en cela, il eſt très-ſage. S'il ralentiſſoit ſes beſoins par égard pour les fautes ou les

convenances des banques ; ſi l'on vouloit qu'il modifiât ſes demandes d'après les calculs ſur leſquels le *bénéfice des banques* eſt fondé, on le meneroit où il ne veut pas aller, où il ne faut pas qu'il aille : il lui importe de ne pas confondre ſon intérêt avec celui de quelques particuliers.

Si la banque d'Angleterre a eu des momens de criſe, elle a ſu les cacher ; jamais elle n'appela l'autorité à ſon ſecours pour en obtenir des délais ; jamais elle ne s'eſt tachée par des arrêts de ſurſéance.

Pour que nous puiſſions retirer quelqu'avantage réel des billets que la Banque nationale nous prêteroit ſous notre timbre, il faudroit évidemment qu'elle pût attacher à ces billets l'opinion, QU'ILS SERONT PAYÉS A PRÉSENTATION. Eſt-ce là ce que le Miniſtre nous promet ?

Non. Son Mémoire ne fixe aucune époque où *les payemens en argent & à bureau ouvert pourroien être rétablis.*

Il faudroit donc que l'Aſſemblée Nationale fît l'une de ces deux choſes.

Ou qu'elle prolongeât indéfiniment l'arrêt de ſurſéance. — Je vous le demande, Meſſieurs, oſerez-vous prononcer un ſemblable décret ?

Ou qu'elle déclarât que les billets de la Banque

seroient payables A SA VOLONTÉ, & non à celle du porteur. Ici revient cette question: POUR METTRE DANS LA CIRCULATION DE SEMBLABLES BILLETS, EST-IL BESOIN D'UNE BANQUE NATIONALE?

Je vois bien que le Ministre espère qu'un moment viendra où les billets de Banque pourroient être payés à bureau ouvert; mais ce n'est qu'un espoir vague. Que d'efforts ne fait-il pas pour s'inspirer une confiance que sa raison combat encore! Examinons toutefois ce que nous pouvons espérer.

M. Necker fixe à 70 millions le numéraire effectif, dont la présence dans les caisses de la banque suffiroit pour établir *les payemens à bureau ouvert*, de 240 millions de billets. Mais cette proportion qui représente peut-être, dans des temps calmes, la situation moyenne d'une banque parfaitement accréditée, peut-elle garantir une banque sans principes, une Banque qui a d'excellens statuts & qui les a tous violés; une banque qui se réfugie encore dans le plus dangereux & le plus destructeur des moyens, celui de nous vanter comme une preuve de patriotisme l'abandon de la foi publique; une banque enfin dont l'unique loi a été jusqu'ici de tout assujettir à ses convenances?

Non, Messieurs, nous ne sommes plus au temps des miracles politiques, & celui-ci s'accompliroit

d'autant moins, que le véritable état de la caisse est dans la plus profonde obscurité.

Ainsi, sans *mauvaise intention*, sans encourir le reproche *d'aucune manœuvre à dessein d'embarrasser la banque*, le public pourroit, par de justes motifs, sonder les forces effectives de la caisse. Au moment où, munie de nouveaux fonds fastueusement annoncés, elle ouvriroit ses bureaux, chacun s'empresseroit à réaliser ses billets.

On répond à cette objection embarrassante, que le public sera retenu par la garantie nationale. --- Mais songez donc, Messieurs, qu'il ne s'agit pas ici d'une confiance relative à la solidité générale de la Banque, mais d'une certitude sur ce point d'administration. --- LORSQU'ON AURA BESOIN D'ARGENT EFFECTIF, EN AURA-T-ON A L'HEURE MÊME? Or, que fait à cet égard la garantie nationale?

Tel est donc le discrédit où l'ambition de la Caisse l'a jetée, que ce fonds de 70 millions ne suffit pas aujourd'hui pour fournir aux demandes, lorsqu'elle voudra payer ses billets à présentation.

Mais ce n'est pas tout. Ces 70 millions en espèces effectives, la Caisse d'Escompte ne les a point; il faut, pour lui en assurer seulement 50, créer 12500 actions nouvelles à 4000 liv. Qui les

achetera ? Les anciennes actions ſont à 3600 liv. Beaucoup d'autres effets, déja garantis par notre honneur & notre loyauté, offrent la perſpective de bénéfices plus conſidérables.

Examinons les expédiens du Miniſtre pour aſſocier de nouveaux Actionnaires, à un état de choſes qu'ils ne connoiſſent pas.

Il propoſe 1°. de morceler les actions, c'eſt-à-dire, de multiplier les alimens de l'agiotage. Or, de tous les paſſe-temps d'une Nation, c'eſt-là le plus diſpendieux. Nous devons donc, en économes ſages, mettre en ligne de compte cette dépenſe, quand nous évaluons le bas intérêt auquel la banque nationale nous prêtera les ſecours que nous lui donnerons.

2°. Il demande que, non contens de garantir les opérations de la banque nationale, nous aſſurions encore ſix pour cent d'intérêt à ſes Actionnaires. Six pour cent! c'eſt peu pour des agioteurs; c'eſt beaucoup pour la Nation. Mais voulez-vous connoître la conſéquence néceſſaire de cet encouragement ? Il enhardira les opérations de la banque (LESQUELLES JAMAIS NE DOIVENT ÊTRE HARDIES). En effet, quelle ſera ſon pis-aller? de nous demander annuellement neuf millions, ou le ſupplément de neuf millions, pour l'intérêt à ſix

pour cent, de trente-ſept mille cinq cens actions; car enfin le fonds de la banque pourroit être altéré ou perdu, que la Nation ne ſeroit pas quitte envers les Actionnaires. Autre dépenſe à mettre en ligne de compte pour évaluer le bas intérêt auquel la banque nationale nous prêtera les ſecours que nous lui donnerons.

3°. Le Miniſtre propoſe que dès le premier de Janvier prochain, les 12500 actions nouvelles, quoique non encore levées, participent au profit de la banque (c'eſt-à-dire qu'elles moiſſonnent là où elles n'auront pas encore ſemé). Or, cela revient préciſément à prendre dans la poche des anciens Actionnaires; conſéquemment à dépriſer les anciennes actions; conſéquemment à rendre le débit des nouvelles encore plus difficile; conſéquemment à multiplier les marches & contre-marches de l'armée des agioteurs; conſéquemment à conſerver le foyer de l'uſure; conſéquemment à multiplier les pertes nationales, bien foiblement compenſées par 170 millions de *nos* billets que la banque nous prêtera à trois pour cent.

Le Miniſtre nous dit, il eſt vrai, que le produit des nouvelles actions formant le fonds mort de la banque nationale (pag. 32.), *cette diſpoſition ne cauſera aucun préjudice aux anciennes actions.*

Mais le Miniſtre ſe trompe en appelant *un fonds mort*, le principe ſans lequel les billets de banque ſeroient ſans vie ; & mon obſervation reſte dans toute ſa force.

4°. Le Miniſtre propoſe, pour ſoulever ces 12500 actions, d'ouvrir une ſouſcription qui n'auroit d'effet qu'autant qu'elle ſeroit remplie. Il ne faut pour cela, dit-il (pag. 33.), *que bien choiſir le moment.* M. Necker ignore-t-il donc que l'arêne de la bourſe a bien changé ? elle n'eſt plus comme au temps où il croyoit qu'un Adminiſtrateur des Finances pouvoit y deſcendre, pour diriger les mouvemens du crédit. S'il eſt des agioteurs de bonne-foi, que le Miniſtre les interroge ; ils lui diront combien le ſeul projet d'une ſouſcription en rend *le moment difficile à choiſir.*

Le mémoire propoſe encore de faire crédit du capital des actions nouvelles, pourvu que les acquéreurs s'engagent à les payer en eſpèces dès la première réquiſition. On a ſouvent eſſayé de fonder de cette manière le numéraire effectif, néceſſaire aux banques ; elle n'a jamais réuſſi. Il faut, pour former ce payement, pouvoir faire vendre les actions, & cette opération eſt contraire au crédit de la banque. Ce moyen expoſeroit encore à des manœuvres d'agioteurs, dirigées contre ſon nu-

méraire, pour faire baiſſer le prix des actions.

Enfin, une dernière reſſource pour déterminer les ſpéculateurs à tenter fortune ſur les nouvelles actions, ſeroit de leur abandonner des primes; c'eſt encore là un moyen de maintenir bas le prix des anciennes actions, & il faudroit au contraire l'élever. Cette création d'actions nouvelles eſt donc tout à-la-fois incertaine dans ſon ſuccès, & ruineuſe dans ſes conſéquences.

Que de pénibles efforts, que de moyens incertains & contradictoires, pour donner à la Caiſſe d'Eſcompte une nouvelle exiſtence, pour rajeunir une vierge flétrie & décriée, pour l'unir indiſſolublement avec nos Provinces, avec nos Villes, qui ne la connoiſſent que par une réputation peu faite pour préparer une telle union!

Je n'examine pas, Meſſieurs, ſi cet acte important eſt en notre pouvoir, ou ſi nous devons nous le permettre, ſans conſulter du moins toutes les villes du Royaume; mais j'oſe répondre pour elles, & répudier en leur nom cette alliance.

Elles nous demanderoient ce que nous avons voulu favoriſer, ou la dette publique, ou le commerce.

Si c'eſt la dette publique, elles nous diroient, » qu'une Adminiſtration excluſive de tout autre objet, & indépendante des Miniſtres, eſt enfin devenue abſolument néceſſaire, pour que cet incommode fardeau tende invariablement à diminuer. »

Elles nous diroient « que cette adminiſtration eſt la ſeule qui puiſſe mériter leur confiance, parce que d'elle ſeule peut ſortir cette ſuite indéfinie de meſures utiles, de procédés ſalutaires que les circonſtances feront naître ſucceſſivement; parce que rien ne la diſtrayant de ſon objet, elle y appliqueroit toutes ſes forces phyſiques & morales; parce que la ſurveillance nationale ne permettroit pas que l'on y troublât, un inſtant, l'ordre & la régularité, ſauve-gardes ſans leſquelles les débiteurs embarraſſés ſuccombent enfin, quelles que ſoient leurs richeſſes. A ce prix ſeulement, les Villes & les Provinces peuvent eſpérer le retour de leurs ſacrifices, & les ſupporter ſans inquiétude & ſans murmure. »

Elles nous diroient » que des billets de crédit ſortis du ſein d'une Caiſſe nationale uniquement appropriée au ſervice de la dette, & conſtituée d'après des principes auſſi ſimples que ſon but, ſont l'inſtitution la plus propre à ramener la confiance.

Elles nous diroient » que ces billets faits avec discernement, & hypothéqués sur des propriétés disponibles, auroient, dans les Provinces, un crédit d'autant plus grand, que leur remboursement pourroit se lier à des dispositions locales, dont un établissement particulier & circonscrit dans son objet, est seul susceptible. »

S'agit-il de favoriser le commerce ? Les Villes & les Provinces nous demanderoient « pourquoi nous voulons les enchaîner éternellement à la Capitale, par une Banque privilégiée, par une Banque placée au milieu de toutes les corruptions ? Que leur répondrions-nous pour justifier l'empire de cette Banque, pour leur en garantir l'heureuse influence sur tout le Royaume ? leur montrerions-nous, comme dans la Métropole Angloise, une république d'utiles négocians instruits à peser les vrais intérêts du commerce, à les garantir de toute concurrence dangereuse ? La Seine réunit-elle à Paris, comme la Tamise à Londres, ses négocians, par un vaste entrepôt d'où les productions du globe puissent se distribuer dans toutes ses parties ? vanterions-nous aux Provinces les cris de la Bourse ; ces agitations perpétuelles que tant de honteuses passions entretiennent, & que nous avons encore la folie de considérer comme le thermomètre du crédit national ?

» Quoi ! nous diroient nos Commettans, vous voulez que la Nation ſe rende ſolidaire pour les engagemens d'une Banque aſſiſe au centre de l'agiotage ? avez-vous donc meſuré l'étendue de cette garantie que le Miniſtre vous propoſe de décréter ? »

» Il réduit à 240 millions les billets qui ſeroient timbrés ; & pour vous montrer que l'Etat ne courroit aucun riſque par cette garantie, il réunit aux 70 millions que la Caiſſe lui a prêtés en 1787, l'*avance de* 170 *millions que la Banque nationale* lui feroit encore *contre des aſſignations ou des reſcriptions ſur les deniers publics* (p. 17). »

» Mais ces avances ſeront éternelles, ou elles ne le ſeront pas. »

» Le Miniſtre prétend-il qu'elles ſoient éternelles ? nous demandons alors, non-ſeulement s'il convient à la Nation de contracter de tels engagemens, mais encore, s'ils n'entraînent pas les conſéquences les plus effrayantes ? Car enfin, la Banque nationale auroit la liberté *de négocier les reſcriptions qui lui ſeroient délivrées par le Gouvernement ; & le préjudice qui pourroit réſulter pour elle de ces opérations momentanées, devroit lui être bonnifié par le Tréſor public* (p. 30). »

» C'eſt-là une lourde mépriſe : une telle diſ-

position place, au sein de la Banque nationale, un levain continuel d'agiotage, & même un principe de dilapidation ; & il faut encore ajouter à cette grave erreur l'engagement qu'on feroit prendre à la Nation, d'assurer à jamais aux Actionnaires neuf millions de revenus annuels pour l'intérêt de leurs actions. »

« Dira-t-on que la Banque nationale ne vendra ces rescriptions que dans le cas où elle voudra diminuer la masse de ses billets de circulation ? Mais, quoi ! lorsque la Banque nationale aura rompu, ou pour le Gouvernement & pour le Commerce, ou pour l'agiotage, l'équilibre qu'elle doit maintenir, il faudra que ce soit aux frais de la Nation qu'il se rétablisse ! »

» Les anticipations ont fait, de tout temps, le malheur & la ruine de ce Royaume. Consentirons-nous à les perpétuer, pour assurer à la Banque nationale des profits, ou pour que la Nation ne garantisse pas sanscaution 240 millions de billets ? »

» On nous dit que ces anticipations *seront à l'avenir peu coûteuses en comparaison du passé.* Soit ; mais ce n'est pas uniquement parce que les anticipations sont coûteuses, que l'homme d'État doit les proscrire, c'est parce qu'elles fournissent d'incalculables moyens de dissiper & d'abuser. »

« Si notre dette envers la Banque nationale n'eſt pas éternelle, nous deviendrons alors caution, ſans aucune ſûreté, & toujours obligés à garantir neuf millions de rente aux Actionnaires. »

» D'ailleurs, connoît-on quelque banque dont le nombre de billets ſoit limité, ou n'ait pas franchi ſes limites? Et ſi l'on veut que la Banque nationale répande les ſiens dans tout le Royaume, ſi l'on veut que par-tout elle ſe préſente pour animer nos reſſources productives, la tiendra-t-on limitée à 240 millions de billets? Cette diſpoſition eſt-elle compatible avec les fonctions qu'on lui aſſigne? ou bien faudra-t-il qu'elle ait des billets politiques & commerçiaux, qu'elle fabrique du papier forcé & du papier de confiance, qu'elle ſoit Banque nationale pour les uns, & Banque privée pour les autres? »

Que répondrons-nous, Meſſieurs, à cette preſſante logique? dirons-nous que les ſtatuts de la Caiſſe d'Eſcompte ſeront perfectionnés? Eh! je vous le répète, on n'en fera pas de plus ſages; vous ſerez étonnés des leçons de prudence qu'ils renferment; tout y eſt prévu, & les embarras du Gouvernement, & les criſes politiques du Royaume; c'eſt en les violant article par article, ligne à ligne, mot à mot, que la Caiſſe d'eſcompte prétend nous

avoir rendu des ſervices eſſentiels, comme ſi ce qui faiſoit ſa ſûreté, ne contribuoit pas à la nôtre ! comme ſi ces ſervices exigeoient la violation d'un régime deſtiné ſpécialement à fonder la confiance ! comme s'il y avoit de la généroſité à répandre des billets, à les prêter même, lorſqu'on ſe diſpenſe de les payer !

Croirons-nous raſſurer nos Provinces, en donnant à la Banque nationale vingt-quatre Adminiſtrateurs ? Mais dans toute entrepriſe qui repoſe ſur des actions, plus les Adminiſtrateurs ſont nombreux, moins les vues ſont uniformes. Voilà donc encore une fauſſe précaution. Le public n'a pas beſoin d'Adminiſtrateurs actionnaires, mais de ſurveillans pour ſon propre intérêt.

Ce ſyſtême d'adminiſtration eſt loin de celui de la Banque de Londres. Deux Gouverneurs à vie ſont dépoſitaires de ſon inviolable ſecret. Voyez, Meſſieurs, ce qu'exigent les Banques que l'on veut lier tout-à-la-fois aux affaires de la politique & à celles du commerce. Ce ſecret, ſi critique & cependant ſi néceſſaire à toute Banque politique & commerciale, l'admettriez-vous ?

Eh bien ! nous dira-t-on, laiſſerez-vous donc périr la Caiſſe d'eſcompte, *malgré ſon intime con-*

nexité avec les Finances & les Affaires publiques, malgré le ſouvenir des ſervices qu'on en a tirés ?

Certes, cette ironie eſt trop longue & trop déplacée. Ah ! ceſſez de parler de ces ſervices ! C'eſt par eux que notre foi publique a été violée ; c'eſt par eux que notre crédit, perdu au-dehors, nous laiſſe en proie à toutes les attaques, ou de la concurrence étrangère, ou de cette induſtrie plus fatale, qui méconnoît tout eſprit public ; c'eſt par ces prétendus ſervices que toutes nos affaires d'argent ſont bouleverſées ; c'eſt par eux que nos changes, depuis que je vous en ai prédit la continuelle dégradation, s'altèrent chaque jour à un degré que perſonne n'eût oſé prévoir ! Et cependant l'on ne doute pas maintenant que nous ne voulions acquitter notre dette. Non, ne parlez pas de ces ſervices ; ils ſont autant de piéges tendus au Miniſtre des Finances, qui, de ſon aveu, ſe voit entraîné hors de ſes propres principes.

C'eſt par eux encore que l'on cherche à ſéduire les hommes inattentifs. Écoutez les partiſans de la Caiſſe d'eſcompte on lui doit l'Aſſemblée nationale ; on lui doit ſes travaux ; on lui doit la réunion des Ordres, la déroute de l'ariſtocratie, les biens du Clergé ; en un mot, tout ce dont l'eſprit de liberté ſe glorifie.

Les insensés ! Nous sommes libres parce qu'on n'a pas sçu sacrifier quelques millions quand ils étoient nécessaires pour éviter la honte des Arrêts de surséance ! (Et combien ne coûte pas cette imprudente parcimonie !) Nous sommes libres parce qu'on a prêté au Gouvernement des billets qu'on ne payoit pas ! Nous sommes libres parce que les Actionnaires de la Caisse d'escompte ont craint d'altérer leur dividende ! Nous sommes libres, parce qu'un établissement dont le premier devoir seroit d'influer sur les changes, n'en a pas eu ou l'intelligence, ou le courage ! Eh ! si le despotisme eût été vainqueur, la Caisse d'escompte ne se prosterneroit-elle pas à ses pieds avec les mêmes titres qu'on ose nous étaler aujourd'hui ? M. l'Archevêque de Sens, les Ministres, qui ont, avant lui, puisé dans la Caisse d'escompte, étoient-ils des amis de la liberté ? Où trouvoient-ils donc des secours d'argent, sans lesquels on ne fait point de conspiration, ceux qui disposant des troupes, se sont si long-temps efforcés d'intimider la volonté nationale ? Le peuple de Paris, qui a déployé tant de courage, étoit-il soudoyé par la Caisse d'escompte ? En supposant que cette Banque étoit l'unique source où pouvoit puiser le

Tréſor Royal, n'étoit-ce pas le plus ſouvent pour ſoutenir la cauſe du deſpotiſme ariſtocratique & miniſtériel ? A quoi a-t-il tenu que le porte-feuille de la Caiſſe d'eſcompte ne fût enſeveli ſous les ruines de la Baſtille ? Contre qui cette Banque vouloit-elle ſe mettre en ſûreté, quand elle a demandé au Baron de Breteuil un ordre pour que ſes fonds puſſent y être dépoſés? Elle comptoit bien plus alors ſur la forteresſe du deſpotiſme, que ſur la valeur des citoyens. Les Caiſſes d'eſcompte ſont au ſervice de ceux qui les payent : voilà la vérité ; & c'eſt manquer à cette Aſſemblée, que de lui parler de reconnoiſſance pour des ſervices qui ſont aux ordres de tout le monde (1).

Songeons, Meſſieurs, aux Provinces; la Capitale, les créanciers de l'Etat en ont beſoin ; comme, à leur tour, les Provinces ont beſoin & de la Capitale & des créanciers de l'Etat. Une Caiſſe nationale, telle qu'elle a été propoſée, réunira tous les intérêts. Une fois réſolue, vingt-quatre heures ne

(1) Cet alinéa n'a pas été prononcé : je l'intercale ici pour indiquer la facile réponſe à M. Dupont qui a voulu toucher l'Aſſemblée en faveur de la Caiſſe d'eſcompte, en lui attribuant la révolution.

s'écouleront pas ſans qu'elle nous donne un plan ſage, adapté à la nature des choſes, exempt de fâcheuſes conſéquences, & tout au moins propre à ramener promptement le crédit.

La Caiſſe d'Eſcompte eſt créancière de l'Etat; nous payerons ſa créance comme toutes les autres. Si elle ne ſe mêle pas de nos arrangemens, ils n'en ſeront que plus ſolides; ils amélioreront ſon ſort bien mieux que ne le feroit ſon inutile métamorphoſe; tandis que ſi la Caiſſe d'Eſcompte intervient encore dans nos Finances, ne pouvant nous aider que par des propriétés ſemblables à celles des autres créanciers, on ſe défiera de ſes vues, on la conſidérera comme maîtreſſe de ſe payer par ſes mains, à l'aide du maniement des propriétés de tous.

Loin de détruire la Caiſſe d'Eſcompte, la Caiſſe nationale lui rendra la vie; elle créera des valeurs que la banque nationale, fondée ſur la Caiſſe d'Eſcompte, ne créeroit point; des valeurs plus rapprochées du numéraire effectif, que ne peuvent l'être des billets qui ne nous laiſſent d'alternative que de prolonger les arrêts de ſurſéances, d'en implorer bientôt le renouvellement, ou de ſuccomber.

Non, Meſſieurs, ſi la Caiſſe d'Eſcompte ne

renferme pas dans son sein un mal qu'on ne guériroit pas, en l'entrelaçant de plus en plus à nos finances, elle ne périra point.

Les secours pour le Commerce, les affaires d'argent entre particuliers, lui resteront. M. Necker en porte les bénéfices à 3,200,000 liv., & les regarde comme susceptibles d'augmentation. N'est-ce donc rien pour une Compagnie de Finance que trois millions de rente? Faut-il abandonner pour elle de plus grandes vues? Le bien de l'Etat exige-t-il qu'on lui donne des affaires à proportion d'un nombre quelconque d'actions, ou qu'on l'oblige à proportionner ses actions à ses affaires? Qu'elle renonce à cette volonté impérieuse de vouloir tout forcer; qu'elle se soumette aux circonstances. C'est à ceux dont elle a favorisé les entreprises à contribuer maintenant, par leurs secours, à la remettre au rang des banques accréditées.

Je m'arrête, Messieurs: j'en ai dit assez sur cet intarissable sujet, puisque j'ai prouvé invinciblement que la Caisse d'Escompte, transformée en Banque nationale, ne peut nous prêter que notre propre crédit;

Que par conſéquent elle nous eſt inutile.

Que les motifs qui nous détermineroient à cette inſtitution ne ſauroient la juſtifier.

Qu'aucune des diſpoſitions qu'on nous propoſe ne rétablit, même à une époque éloignée, le payement immédiat des billets à bureau ouvert.

Que la garantie nationale a des conſéquences qui nous font un devoir de nous y refuſer.

Qu'une telle garantie ne peut s'accorder que pour des opérations parfaitement déterminées, dont tous les futurs contingens ſoient entièrement connus & limités.

Que le privilége excluſif accordé à une banque, violeroit tous nos principes; qu'il détruiroit dans une partie eſſentielle le bienfait des Aſſemblées Provinciales.

Que le Commerce des Provinces & leur induſtrie ne pourroient recevoir aucun avantage d'une banque établie dans la Capitale.

Qu'en nous refuſant aux demandes du Miniſtre nous ne détruiſons pas la Caiſſe d'Eſcompte, dont la ruine ne peut venir que d'un vice intérieur & caché.

Que ſi ce vice n'exiſte point, les ſecours de la

Caiſſe d'Eſcompte ſeront rendus au Commerce, & aux affaires entre les particuliers.

Que l'établiſſement de la Caiſſe nationale eſt plus ſalutaire pour la Caiſſe d'Eſcompte elle-même, que les arrangemens dont le ſuccès paroît douteux au Miniſte qui les propoſe contre ſes propres principes.

Je conclus à ce que le Miniſtre des Finances ſoit informé que l'Aſſemblée Nationale attend que le plan général qu'il lui annonce, lui ſoit communiqué, pour prendre une dernière réſolution ſur les arrangemens les plus propres à pourvoir aux beſoins de l'Etat & à ſes engagemens.

Qu'en attendant, elle décrète que les fonds deſtinés à l'acquittement de la dette publique, & au payement des intérêts, ſeront ſéparés des autres dépenſes, & ſoumis à une Adminiſtration particulière, ſous la ſurveillance de la Nation.

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, Maiſon conventuelle des Capucins, rue S. Honoré, N°. 426.